

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2021

L'assemblée communale de ce jour se déroule à la halle gymnastique en présence de 29 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 1 de la République et Canton du Jura du 14 janvier 2021 et par tous-ménages.

Les mesures en relation avec les normes sanitaires en vigueur ont été scrupuleusement respectées.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures 05 et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 septembre 2020
2. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2021
3. Nommer un membre à la commission de vérification des comptes en remplacement de M. Peter Goepfert
4. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : M. Christophe Joray et M. Gabriel Nusbaumer (majorité 15)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 septembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 septembre 2020 est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Merci à Mme Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2021

Le maire, Hubert Frainier, prend la parole.

Comme vous le savez, la crise sanitaire que nous vivons actuellement a affecté toutes les classes de notre société. Ceci étant, certaines classes sont particulièrement touchées que ce soit par l'isolement, le manque de ressources financières, l'incapacité à faire ses courses ou par les autres soucis quotidiens. Notre budget en souffre également et il n'a pas été facile de l'établir mais nous avons redoublé d'efforts pour vous présenter un budget avec un déficit raisonnable.

Le budget municipal 2021 fait apparaître des revenus pour CHF 1'324'510.- contre CHF 1'347'350.- de charges, d'où un déficit de CHF 22'840.- (budget 2020 : CHF 27'860.- de bénéfice).

Les rentrées fiscales pour 2021, compte tenu des projections du service cantonal des contributions baissent d'env. CHF 20'000.-, eu égard au RHT d'une part et de la diminution d'impôts pour les sociétés, d'autre part. Le déficit annoncé est cependant loin d'être inquiétant. Si vous avez pu consulter la presse concernant les budgets communaux des autres communes jurassiennes, vous avez constaté que notre commune a un déficit relativement bas, voire très bas, en comparaison.

Cependant, nous devons à l'avenir nous serrer la ceinture et adopter un profil bas pour les 4 ou 5 prochaines années. Il faudra être très prudents au niveau des investissements futurs car nous avons une dette par habitant de CHF 7'300.- nette, alors que le canton ne tolère que CHF 5'000.- par habitant. La dette élevée par habitant résulte en grande partie des travaux en relation avec la traversée du village ! Il faut prêter une attention particulière à notre fortune qui diminue comme neige au soleil...

A l'avenir, comme le prévoit le MCH2, on travaillera avec des enveloppes budgétaires ou des crédits d'investissement, qui seront valables durant 3 ou 5 ans pour toutes les grandes dépenses (en général plus de Fr. 20'000.- même si celle-ci sont à financer par les fonds communaux respectifs).

Lors d'une prochaine assemblée communale, vous serez amenés à vous prononcer sur différentes enveloppes budgétaires ou crédit d'investissement. Pour la municipalité, nous prévoyons une enveloppe d'environ CHF 80'000.- à financer par le fonds de l'eau, soit environ CHF 8'000.- pour les compteurs et environ CHF 70'000.- pour le remplacement des filtres de la STAP de Bavelier. Mais aussi une enveloppe d'environ CHF 20'000.- pour l'entretien des ponts (Rond Pré et Lucelle) à financer pas le fonds des chemins. Tout ceci est parfaitement légal et encouragé par le service des communes.

Dès lors, le Conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et d'accepter le budget 2021 ainsi que les taxes inchangées dont une quotité de 2,1 et relativement raisonnable par rapport à d'autres communes comparables à la nôtre.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, la secrétaire-caissière, Mme Emilie Froidevaux, que je remercie au passage pour son excellent travail dans l'élaboration de ce budget, vous donnera le détail des chiffres pour certains postes.

Dès lors, la proposition pour les taxes communales se présente ainsi :

* une quotité de 2,10 (inchangée)

- * taxe immobilière 1,2 o/oo
- * avances cadastrales 0,05 o/oo
- * fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP
- * taxe des chiens : Fr. 50.00 par animal
- * taxe des déchets : Fr. 90.00 par ménage
Fr. 150.00 par résidence secondaire
Fr. 110.00 par entreprise,
Fr. 260.00 par restaurant
Fr. 20.00 cantines FC et tir
- * prix de l'eau : inchangé (+ TVA)

taxe de l'eau	Fr. 160.00 HT
taxe du compteur	Fr. 50.00 HT
taxe minimale par ménage	Fr. 250.00 HT
taxe minimale par résidence secondaire	Fr. 400.00 HT
prix du m3	Fr. 2.30 HT
prix en m3 pour l'eau usée	Fr. 2.20 TTC
taxe de base pour l'épuration	Fr. 160.00 TTC

Ainsi :

Nous avons pour **Fr. 1'347'350.00 de charges**

Contre **Fr. 1'324'510.00 de produits**

Soit un déficit de Fr. 22'840.00

L'entrée en matière est acceptée.

La secrétaire fait part des différentes dépenses « extraordinaires ». M. Gabriel Nusbaumer demande dans quels comptes sont ces dépenses. La secrétaire lui donne les rubriques nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire et sans opposition, le budget municipal qui prévoit un excédent de dépenses de

Fr. 22'840.00 ainsi que la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois. Il déclare : du côté de la bourgeoisie, la crise est toujours là. En effet, le marché du bois est toujours problématique. Mais grâce à la ténacité de notre garde-forestier, que je remercie aussi au passage, on peut vous présenter ce soir un budget positif avec un bénéfice de CHF 14'120.- (CHF 8'720.- de bénéfice en 2020.)

En effet, avec MCH2, les amortissements du patrimoine financier ne sont plus comptabilisés dans les comptes de fonctionnement comme c'était le cas dans MCH1 mais dans les comptes du bilan.

Comme pour les comptes de la commune, nous prévoyons pour la bourgeoisie une enveloppe budgétaire ou crédit d'investissement de CHF 21'000.- pour l'entretien du « Pont de la Joux d'Amour », valable sur 3 ans. Il s'agit du même processus expliqué tout à l'heure. Vous serez appelés à voter cette enveloppe lors d'une prochaine assemblée bourgeoise.

Ainsi :

les charges se montent à **Fr. 145'030.00**
et les recettes à **Fr. 159'150.00**

Soit un bénéfice de Fr. 14'120.00

Le Conseil communal vous invite donc à entrer en matière puis à accepter le budget bourgeois 2021.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture des principaux postes du budget bourgeois.

M. Bernard Guenat demande ce qu'il en est des postes financiers concernant la plantation des 40 chênes. La secrétaire lui répond qu'il s'agit d'une opération blanche soit Fr.14'000.- de dépenses et Fr. 14'000.- de recettes (subventions). Dans les Fr. 20'000.- de charges totales de ce poste, il s'agit donc des Fr. 14'000.- pour les chênes et Fr. 6'000.- d'entretien des pâturages.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 14'120.00.

3. Nommer un membre à la commission de vérification des comptes en remplacement de M. Peter Goepfert

M. Stéphane Brosy explique que suite au départ de la Commune de M. Peter Goepfert qui représentait le PLR dans la commission de vérifica-

tion des comptes, il faut nommer ce soir son remplaçant. C'est pour cette raison que le PLR propose M. Florian Chételat.

Personne d'autre présent ce soir ne se propose dès lors, l'assemblée nomme M. Florian Chételat, avec applaudissements, à la commission de vérification des comptes en remplacement de M. Peter Goepfert.

Le maire précise que ce poste sera fonctionnel jusqu'en décembre 2022. Par la suite et selon le nouveau règlement des finances de la RCJU, il faudra qu'il y ait un expert-comptable ou un économiste dans cette commission. Si ce n'est pas le cas, une fiduciaire sera nommée pour cette tâche, ce qui va occasionner des dépenses supplémentaires.

4. Divers

Plan spécial « Vie de Ferrette » : le conseiller en charge, M. Hervé Fro-té prend la parole. Le dossier du nouveau lotissement a été déposé le 20 décembre dernier à la section de l'aménagement du territoire (SAMT). La commune a donc terminée son travail sur ce dossier, il appartient maintenant aux services cantonaux concernés de donner suite à la procédure et de traiter les dernières oppositions. Une décision d'approbation est attendue prochainement, elle sera publiée dans le Journal Officiel. Elle entrera en force après 30 jours, sous réserve d'un éventuel recours. Le conseil communal espère pouvoir enchaîner par une votation pour le crédit de viabilisation, ce qui permettrait de pouvoir procéder à la vente des premières parcelles cette année encore.

Cercle scolaire du Haut-Plateau : le conseiller en charge, M. Patrick Guenat prend la parole. Comme tout le monde a pu le lire dans les médias, les citoyens de Bourrignon vont voter lundi 8 février prochain une convention qui, si elle est acceptée, enverra les élèves de Bourrignon rejoindre le cercle scolaire de Develier à partir d'août 2022. La conséquence serait que Pleigne et Mettembert n'auront plus assez d'élèves pour garder le cercle scolaire du Haut-Plateau. Il faut un minimum de 56 élèves et nous n'en aurons plus qu'une quarantaine. Le cercle actuel fonctionne très bien, les chiffres du service de l'enseignement pour les années futures sont optimistes. Nous nous sommes battus pour faire entendre raison aux autorités de Bourrignon. Ils ont préféré continuer dans la voie de la séparation malgré les nombreux arguments avancés en faveur du cercle actuel. Nous espérons que les citoyens de Bourrignon, contrairement à leurs autorités, seront sensibles à tous les avantages du cercle scolaire tel qu'il fonctionne actuellement et refuseront la convention « **Bourrignon-Develier** ». Le Conseil communal vous encourage à contacter vos connaissances habitant Bourrignon, pour aller voter contre ce projet. Il en va de la survie de notre cercle scolaire et de l'attractivité de notre village. Il faut absolument motiver le plus de personnes à se rendre à l'assemblée, car il semble que plusieurs d'entre elles étant pour la sauvegarde du cercle scolaire actuel n'iront pas voter parce qu'elles ont un peu peur des réactions que cela va provoquer.

Le président, M. Stéphane Brosy explique que de son côté, il ne comprend pas tellement la motivation de Bourrignon qui va perdre son école en se ralliant à Develier.

M. Blaise Guenat demande si le service de l'enseignement ne peut pas faire pression pour que ce changement ne soit pas effectif. Patrick Guenat explique que nous nous rapprocherons d'eux une fois que nous connaîtrons le résultat de l'assemblée de Bourrignon. Ce sont les communes qui décident de leurs cercles scolaires et qui sont maîtres en la matière tant que cela fonctionne et que les effectifs sont bons. Le SEN ne veut pas trop se mouiller. Blaise Guenat demande ce qu'il s'est passé en 2017 pour qu'ils veuillent partir. Patrick Guenat explique qu'à l'époque MM Christophe Ackermann et Aurélien Frund ont lancé un sondage (clairement dirigé) pour un éventuel rapprochement avec Develier et depuis ils se cachent derrière le résultat de ce sondage pour aller de l'avant. De plus, il faut savoir que les autorités de Bourrignon ont refusé que d'autres membres de la commission d'école, hormis leurs représentants, ne soient présents le 1^{er} février dernier lors de leur assemblée d'information.

Mme Monique Pape pense que nous avons de très bons arguments et que ça vaut la peine de se battre. Patrick Guenat explique que tout le monde se bat y compris les enseignants et la majorité de la commission d'école. Il faut motiver les gens de Bourrignon à aller à cette assemblée et à voter contre cette modification. Monique Pape dit ne pas comprendre car à l'époque ils ont même construit une classe pour pouvoir garder leur école et maintenant ils reviennent en arrière, c'est vraiment dommage !

Le président, M. Stéphane Brosy explique ce qui s'était passé à l'époque des débuts de notre cercle scolaire. Bourrignon avait tout fait pour nous rejoindre et maintenant ils veulent partir. Ce serait une grande perte pour tout le village.

Le maire, M. Hubert Frainier explique que Bourrignon souhaiterait en fait fusionner avec Develier. Modifier le cercle scolaire permettrait de faire les yeux doux à Develier. Pour lui, le bien des enfants, c'est avec notre cercle et non pas avec celui de Develier.

M. Marcel Odiet rappelle que Develier n'était plus très favorable à une fusion avec Bourrignon.

Suite à voir lundi prochain...

M. Marcel Odiet demande si suite à la pose des moloks, la commune a déjà remarqué une différence financière par rapport à l'ancienne méthode de ramassage porte à porte. La secrétaire lui répond qu'il faut attendre les comptes 2020, voir 2021, pour avoir un peu de recul. Mais nous prenons note de sa question.

Le Président, M. Stéphane Brosy, demande si 2-3 personnes peuvent aider à ranger la salle ce soir puisque les infrastructures mises en place pour la tenue de cette assemblée sont assez importantes. Merci à tous !

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 20h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :



Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux